



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMMISSION DES FORÊTS ET DES PARCOURS POUR LE PROCHE-ORIENT

VINGT-TROISIÈME SESSION

Beyrouth (Liban), 11 - 15 décembre 2017

CONTRIBUTION À LA GOUVERNANCE DE LA FAO

I. Le rôle de l'interaction entre les échelons régional et mondial à l'intérieur et à l'extérieur de la FAO

1. Renforcer l'interaction entre les échelons régional et mondial est un objectif majeur des organes directeurs de la FAO depuis l'adoption du Plan d'action immédiate pour le renouveau de la FAO. Depuis 2011, le Comité des forêts (COFO) et les Commissions régionales des forêts (CRF) s'efforcent, via un mécanisme coordonné, de contribuer aux Conférences régionales, à l'ordre du jour des sessions du Comité et aux priorités du programme de la FAO relatif aux forêts. Ce mécanisme de coordination a évolué au fil des années et est devenu un instrument essentiel pour influencer l'objet des discussions internationales sur les forêts à l'intérieur, et dans certains cas à l'extérieur, de la FAO.

2. En plus de bénéficier des contributions des Commissions, le COFO offre régulièrement la possibilité d'engager des dialogues interactifs permettant de faire le point sur les progrès à l'échelle régionale. Dans les débats tenus à sa vingt-troisième session, le COFO s'est non seulement satisfait des réalisations et contributions des Commissions, mais a aussi suggéré l'exploration d'autres opportunités à cet égard. Il a en outre reconnu le rôle des Commissions dans l'établissement des priorités du programme¹.

3. La recommandation du COFO est bien prise en compte dans le Programme de travail pluriannuel du Comité pour 2016-2019, dans lequel l'interaction avec les Commissions joue un rôle clé dans la stratégie, l'établissement des priorités et la planification budgétaire, ainsi que dans l'élaboration de conseils sur les questions de politique et de réglementation mondiales. En outre, cette

¹ COFO/2016/REP, paragraphe 43.

interaction constitue une composante majeure de la méthode de travail du Comité. Selon le Programme de travail pluriannuel «Le Comité maintiendra une coordination étroite avec les Commissions régionales des forêts, notamment en alignant les ordres du jour, en identifiant des points communs et en élaborant des calendriers de réunions permettant de contribuer en temps utile aux Conférences régionales et au Comité»².

4. Les Commissions régionales des forêts prennent souvent en compte les développements à l'échelle mondiale à l'extérieur de la FAO, comme les dialogues qui ont lieu au sein des Conventions de Rio et de l'Arrangement international sur les forêts. Dans ce derniers cas, elles contribuent au Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) et au Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF). En plus de contribuer aux examens préparés pour le FNUF³, les Commissions permettent également d'aborder les questions de portée mondiale dans un contexte régional et de renforcer l'engagement régional/infrarégional dans les travaux du Forum⁴.

5. Les États Membres et l'Organisation ont reconnu à plusieurs reprises la collaboration régionale et mondiale et s'en sont félicités, mais l'expérience montre qu'il est possible de l'améliorer dans certains domaines. La collaboration et les contributions en faveur de l'élaboration de l'ordre du jour du COFO semblent être particulièrement efficaces, mais il est encore possible d'améliorer la contribution aux Conférences régionales et à l'établissement des priorités du programme de la FAO.

II. Possibilités de renforcement des contributions aux Conférences régionales

6. La part et le rôle des forêts dans le milieu naturel et dans l'environnement socioéconomique varient fortement selon les régions de la FAO, et de ce fait les débats portant sur les forêts occupent une place différente dans les différents agendas. Ces disparités doivent être bien comprises et appréciées, mais il reste indispensable d'accorder une attention appropriée aux forêts dans chaque région. Cette attention doit être relative au rôle que jouent les forêts dans la réalisation des principaux objectifs mondiaux de la FAO, notamment ceux compris dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et dans les principaux accords conclus dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du FNUF.

7. Compte tenu des nombreux thèmes qu'abordent les Conférences régionales, il est essentiel d'identifier les sujets en lien avec les forêts ayant une forte dimension intersectorielle et permettant une approche intégrée afin d'encourager l'engagement des autres secteurs dans les débats qui les concernent. Les Comités exécutifs des Commissions régionales des forêts, avec l'appui du secrétariat, peuvent jouer un rôle majeur dans l'identification de ces sujets pendant les périodes intersessions et présenter des recommandations à ce propos pour examen à la session suivante de leur Commission.

8. Il convient également de ne pas oublier que l'établissement du calendrier des réunions, qui doit permettre aux Commissions de contribuer aux Conférences, constitue un défi logistique considérable. En dépit d'une planification rigoureuse, les délais entre les sessions des Commissions et des Conférences sont souvent courts, et si les discussions relatives à l'intégration des questions concernant les forêts ne débutent qu'après la fin de la session de la Commission, il est peu probable que les décisions sur l'ordre du jour de la Conférence puissent être influencées.

9. Les Comités exécutifs des Commissions se sont penchés sur ce problème lors de leur dernière réunion conjointe en 2016 et ont insisté sur la nécessité de mettre en place une collaboration active et précoce entre les Comités exécutifs et les Bureaux des Conférences, ainsi qu'au niveau des secrétariats.

² COFO/2016/REP, paragraphe 29

³ Par exemple http://www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2015/11/2016_AHEG_INF1.pdf, pages 86 à 88.

⁴ COFO/2016/REP, paragraphe 53 (b).

Dans ce contexte, le Commission souhaitera peut-être prendre note du calendrier des sessions des Commissions forestières régionales et des Conférences régionales:

Session	Date	Lieu	Remarque	CR
28ème session de la CFAN	19-21 septembre 2017	Edmonton (Canada)	Atelier le 18 septembre	IRC (à confirmer)
29ème session de la CFALC	24-29 septembre 2017	Tegucigalpa (Honduras)		5-9 mars 2018
38ème session de la CEF (avec le COFFI)	9-13 octobre 2017	Varsovie (Pologne)	4ème Semaine européenne des forêts	Mai 2018 (à confirmer)
26ème session de la CFAP	23-27 octobre 2017	Colombo (Sri Lanka)		30 avril-4 mai 2018
20ème session de la CFFSA	(à confirmer)	(à confirmer)		19-23 février 2018
22ème session de la CFPPO	11-15 décembre 2017	Beyrouth (Liban)	3ème session de la CFPPO	23-27 avril 2018

III. Améliorer la fonction d'établissement des priorités des Commissions

10. L'expérience montre que l'identification des priorités et en particulier des domaines à mettre en retrait est difficile pour de nombreuses raisons. Toutefois, en l'absence d'orientations émanant des Commissions, le Comité directeur du COFO doit également relever des défis complexes lorsqu'il conseille le secrétariat quant à l'élaboration des recommandations sur les priorités du programme relatif aux forêts.

11. Afin d'éviter la création d'une liste de demandes d'actions sans cesse plus importante, qui en l'absence d'une augmentation parallèle des ressources humaines et financières se révéleraient impossibles à mettre en place, il convient également de déterminer le niveau de priorité des actions recommandées. De même, lors de l'examen des progrès réalisés en matière de mise en œuvre des décisions antérieures, les Commissions pourraient recenser les domaines dans lesquels, en fonction des progrès réalisés, il semble souhaitable que l'engagement de l'Organisation soit revu à la baisse.

12. Afin de faciliter la réflexion de la Commission à cet égard, le secrétariat doit, lorsqu'il fait le point sur les progrès réalisés, fournir une évaluation de ces progrès à la lumière du mandat délivré, en indiquant si des efforts complémentaires restent nécessaires. Parallèlement à cette évaluation, le secrétariat peut également demander l'avis du Comité exécutif en préparation de la session.

13. En outre, durant les sessions, le secrétariat doit apporter son aide au Comité exécutif en transposant quotidiennement les conclusions des discussions conformément à un modèle établi. Le Comité exécutif pourrait examiner cette compilation de manière régulière et décider de la diffuser en tant que document de séance, pour que les membres puissent s'en inspirer pour préparer le débat correspondant au point de l'ordre du jour sur les priorités du programme.

IV. Format des contributions

14. La Commission pourrait formuler ses recommandations à l'aide des modèles suivants:

Recommandations de la CRF adressées au COFO (annexe 1)

La Commission pourrait envisager d'identifier le thème, les actions proposées par le COFO et, dans la mesure du possible, les activités de suivi recommandées au Comité et/ou à la FAO. Dans le souci de

renforcer la cohérence et la coordination, il est fortement recommandé de faire référence aux recommandations des autres Commissions.

Pour faciliter la réflexion de la Commission à cet égard, le Comité exécutif pourrait s'engager activement dans la formulation des recommandations au cours de la session, afin de s'assurer qu'un projet de recommandations soit présenté à la Commission vers la conclusion de la session.

Recommandations de la CRF adressées à la CR (annexe 2)

La Commission pourrait identifier les questions prioritaires soumises à l'examen de la Conférence régionale (CR) en tenant compte des observations présentées à la section «Possibilités de renforcement des contributions aux Conférences régionales» ci-avant.

Recommandations de la CRF concernant le Programme de travail de la FAO dans le domaine des forêts en lien avec l'ordre du jour de la session en cours (annexe 3)

Le secrétariat, sous la supervision du Comité exécutif, retranscrit de manière régulière les conclusions des débats sur les différents points de l'ordre du jour, les diffuse de manière régulière et présente un ensemble complet à la Commission pour examen final. La référence aux Objectifs stratégiques peut éventuellement être établie durant la session, mais la tâche peut également être réalisée ultérieurement par le secrétariat.

15. Pour que la Commission puisse tirer davantage profit des synergies, l'ensemble des recommandations formulées par les autres Commissions seront mises à disposition en tant que documents divers avant le début de la session.

V. Points à examiner

16. La Commission souhaitera peut-être:

- formuler ses recommandations concernant le projet d'ordre du jour du COFO, à l'attention de la Conférence régionale et pour les priorités du programme de la FAO relatif aux forêts;
- demander au secrétariat de partager ces recommandations avec d'autres CRF;
- inviter le Président de la Conférence régionale à accorder une attention adéquate aux recommandations de la Commission dans l'ordre du jour de la Conférence.

Annexe 1**Recommandations de la CRF adressées au COFO (Questions susceptibles d'être ajoutées à l'ordre du jour)**

<i>Questions prioritaires soumises au Comité des forêts pour examen</i>	<i>Résultats attendus (information/discussion /décision)</i>	<i>Activités de suivi éventuelles du Comité des forêts et de la FAO</i>	<i>Référence aux recommandations d'autres CRF</i>

Annexe 2 - Recommandations de la CRF adressées à la CR

<i>Questions prioritaires soumises à la Conférence régionale pour examen</i>	<i>Résultats attendus (information/discussion/décision)</i>	<i>Activités de suivi éventuelles de la FAO</i>

Le Comité exécutif pourrait formuler une recommandation s'appuyant sur les résultats des travaux intersessions et sur la collaboration avec le bureau de la CR. Cette recommandation serait modifiée à la lumière des discussions tenues au cours de la session.

Annexe 3 - Recommandations de la CRF concernant le Programme de travail de la FAO dans le domaine des forêts en lien avec l'ordre du jour de la session en cours

<i>Domaine/mesure concernant le programme de travail de la FAO</i>	<i>Degré de priorité (priorité élevée, moyenne, faible, mise en retrait)</i>	<i>Type (nouveau, existant)</i>	<i>Niveau auquel les mesures doivent être prises (infra-régional/régional/mondial)</i>	<i>Objectif stratégique (1-5)</i>

Ce tableau devra être prérempli au cours de la session par le secrétariat. Il doit récapituler les mesures recommandées par la Commission au cours des discussions sur les différents points de l'ordre du jour.